



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Memphrémagog : la transition CLD - MRC en développement économique est amorcée

Magog, le 12 décembre 2014 — Le Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog a amorcé, hier, la mise en œuvre de la résolution adoptée par le conseil de la MRC le 26 novembre dernier relative au développement économique sur son territoire.

Rappelons que par cette résolution, le conseil a signifié que la MRC entend exercer directement les compétences en matière de développement économique local dès que le projet de loi 28 « *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-1016* » sera adopté. Par les diverses modifications législatives qui y sont contenues, ce projet de loi permettra aux MRC qui le désirent, d'exercer directement les compétences en matière de développement économique local et mettra ainsi fin à l'obligation de les confier à un CLD.

Les municipalités de la MRC ont, par la même occasion, confirmé leur volonté de poursuivre leur implication en matière de développement économique et ont maintenu, en dépit de la sévère réduction de l'aide gouvernementale, leur contribution au même niveau que l'an dernier. « Cette décision unanime du conseil de la MRC de maintenir son implication financière en matière de développement économique local est une démonstration de solidarité remarquable et inspirante pour les prochaines étapes de la transition » a souligné la présidente du CLD, Mme Vicki May Hamm.

Cette transition entraînera, à terme, de nombreuses modifications au niveau de la logistique et de la gouvernance quant à l'offre des services. En effet, le CLD devra cesser d'agir comme employeur et les activités seront prises en charge par la MRC qui verra à embaucher de nouvelles ressources humaines compétentes nécessaires à l'exercice de ces responsabilités. Des emplois y seront donc créés au cours des prochains mois. Entretemps, le CLD s'est vu dans l'obligation de signifier à ses employés actuels qu'il ne pourrait plus agir à titre d'employeur à compter de l'entrée en vigueur du projet de loi 28 et des cessations d'emploi ont été remises aux membres du personnel.

« Cette période de transition entre le CLD et la MRC en matière de développement économique local s'accompagne de démarches administratives importantes qui sont difficiles pour tous, et principalement pour le personnel du CLD. Qui plus est, en raison des coupures gouvernementales en ce domaine, les effectifs voués au développement économique local au niveau de la MRC

seront réduits par rapport à ceux qui œuvrent actuellement au CLD et nous le regrettons tous » a mentionné Mme Hamm. Les détails de cette transition ont été communiqués aux membres de l'équipe du CLD au cours des dernières semaines.

« Un certain nombre d'incertitudes perdurent au regard de cette transition, mais le CLD a privilégié une approche proactive et travaille en étroite collaboration avec la MRC afin de s'assurer que la clientèle du CLD continue à recevoir des services de qualité, sans interruption, quelle que soit l'organisation dispensatrice des services » a tenu à rappeler Mme Hamm.

Dans sa résolution du 26 novembre dernier, le conseil de la MRC a reconnu que l'année 2015 sera une année de transition et que, dès que la MRC sera informée des paramètres et des modalités du nouveau programme de soutien au développement des territoires, elle verra à moduler ses interventions de nature à demeurer aussi active que possible en matière de développement économique.

-30-

Source :

Mme Louise Champoux
Conseillère en communications
CLD de la MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-8273, poste 239

Information :

Mme Vicki May Hamm
Présidente
CLD de la MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-6501, poste 362

Jacques Demers
Préfet
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292